



FO JUSTICE – CP FRESNES

SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE PÉNITENTIAIRE – SECTION LOCALE



UNE VOYOUNCRATIE SANS FOI NI LOI

UN COLLÈGUE FRAPPÉ AU VISAGE POUR AVOIR FAIT SON TRAVAIL

1 Ce lundi 10 août 2026, vers 14h35, lors du départ promenade au RDC Sud de la D2, un collègue du CP Fresnes a été victime d'une violente agression.

2 Une personne détenue âgée de 24 ans, condamnée au correctionnel notamment pour des faits de violence, conteste une décision prise par notre collègue concernant son départ en promenade.

3 **PLUSIEURS COUPS VIOLENTS PORTÉS AU VISAGE !**

4 Frappé à plusieurs reprises, notre collègue se retrouve au sol, le nez en sang, sonné par la violence des coups.

5 Alertés, le gradé et l'officier arrivent en courant. À leur arrivée, le collègue est toujours à terre, heureusement conscient.

**IL N'A FAIT QUE SON TRAVAIL.
IL A ÉTÉ FRAPPÉ POUR ÇA.**



La personne détenue a été immédiatement placée au quartier disciplinaire.



Pour **FO JUSTICE CP FRESNES**, cette mesure est indispensable, mais elle ne peut pas être la seule réponse.



FO JUSTICE EXIGE DES MESURES IMMÉDIATES

- Une sanction disciplinaire ferme et exemplaire.
- Le transfert de l'agresseur à l'issue de la procédure disciplinaire.



LA FORCE DOIT RESTER À LA LOI !

Un détenu ne peut pas répondre par la violence lorsqu'une décision prise par un personnel ne lui convient pas.

Cette violence, cette défiance et cette attaque ne peuvent rester sans réponse.

SOUTIEN TOTAL À NOTRE COLLÈGUE



FO JUSTICE CP FRESNES apporte tout son soutien à notre collègue agressé et lui souhaite un prompt rétablissement.

Nous saluons également la réactivité des personnels intervenus immédiatement à ses côtés.

FRAPPER UN AGENT, C'EST FRANCHIR UNE LIGNE ROUGE.

SANCTION FERME – TRANSFERT – SOUTIEN AU COLLÈGUE



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

JE VOTE **FO JUSTICE**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ – POUR TOUS LES PERSONNELS



Fresnes, le 10 août 2026